

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour :
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous Préfecture
Le : 27/03/2023
Et
Publication ou notification du :
27/03/2023

L'an 2023, le 16 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/03/2022.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. LANGLOIS Jean-François, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. CARBONNIER Christophe, Mme GUESDON Denise.

Pouvoirs : M. VINCENT Éric donne pouvoir à M. DUFOUR Christian

Absents : Mme LAMOUR Stéphanie

A été nommé secrétaire : M. DUFOUR Christian

N° 2023_D_11

DETERMINATION DES TAUX POUR PROVISIONS CREANCES DOUTEUSES

Le Maire explique qu'un nouvel indicateur de qualité comptable a été ajouté en trésorerie en fin d'année 2020. Cet indicateur contrôle si la collectivité a des impayés de plus de 2 ans. Si c'est le cas, elle doit constituer des provisions à hauteur de 15 % minimum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de constituer des provisions pour créances douteuses en appliquant les taux suivants sur le budget commune et assainissement :
 - 20 % pour les créances entre 2 et 5 ans,
 - 90 % pour les créances de plus de 5 ans.
- **DIT** que les montants seront inscrits au compte 6817 du budget en cours.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, 16/03/2023
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

Le Secrétaire de séance
Christian DUFOUR

